



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 30/2024

OBJET : Désignation d'un représentant de la ville au Comité de la caisse des écoles

Le Conseil municipal a été convoqué le 15/05/2024 (article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 21 mai 2024, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Saint-Michel, sous la présidence de Mme Brigitte VERMILLET, Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte VERMILLET, Maire, M. Robert ALLY, M. Jean-Jacques LEGRAND, M. Pascal LEROY, Mme Philomène PINTO, Adjointes au Maire; Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, M. Claude DELOBEL, M. Albert BLOSSI, M. Yvon COADOU, M. Paulo RAMOS, M. Serge HOUIEL, M. Daniel GIZZI, Mme Fabienne RIQUART, M. Thierry HORDESSEAUX, Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Caroline DELAIRE, M. Dany CAMACHO, Mme Valérie COUREAU, M. Lionel MARSAULT, Mme Laurence AGRAPART, Mme Christel JEANNOT, Mme Annette VIRLY RICHARD, M. Martial GAUTHIER, Mme Jacqueline BENJADDI, M. Anthony BUNELLE, M. Gilles PRENELLE, Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés : Mme Marie HAMIDOU donne pouvoir à Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Jeannette BRAZDA donne pouvoir à Mme Brigitte VERMILLET, Mme Quynh NGO donne pouvoir à M. Thierry HORDESSEAUX, M. Corentin LÉVY donne pouvoir à M. Paulo RAMOS, Mme Brigitte JARDEL donne pouvoir à Mme Philomène PINTO.

Étaient absents : M. Xavier DUGOIN, Mme Carole PERSONNIER.

M. Yvon COADOU, Conseiller municipal, a été désigné dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : B. VERMILLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-22,

Vu le Code de l'Éducation et notamment l'article R.212-26,

Vu le décret n° 60-977 du 12 Septembre 1960 modifié relatif aux caisses des écoles,

Vu les statuts de la Caisse des Ecoles en date du 28 Octobre 1950,

Vu la délibération n°034/08 du 2 avril 2008 portant à 5 le nombre de conseillers municipaux à élire au Comité de la Caisse des écoles, et à 6 le nombre de membres élus par les sociétaires,

Vu la délibération n°037/2020 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 portant sur l'élection des membres du comité de la Caisse des Ecoles,

Vu la délibération n°043/2023 du Conseil municipal du 9 juin 2023 portant sur la désignation des membres du comité de la Caisse des Ecoles

Vu la démission de Mme Laureen OLIVERES, conseillère municipale du Conseil municipal et membre du comité de la Caisse des Ecoles,

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau membre comme représentant de la ville au comité de la Caisse des Ecoles,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, après un vote à main levée,

DESIGNE Madame Valérie COUREAU au titre de représentante de la ville au comité de la Caisse des Ecoles.

PRECISE la liste des membres à ce jour :

- Mme Marie HAMIDOU
- Mme Emma DI MAMBRO
- Mme Caroline DELAIRE
- M. Albert BLOSSI
- Mme Valérie COUREAU
- M. Martial GAUTHIER (Morangis Pour Tous)

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire
Brigitte VERMILLET



Délibération certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.